

Cosne-Cours-Sur-Loire, le 7 Avril 2023

UTIR VAL LIGERIE

REÇU LE
18 AVR. 2023
DDT-SAUH-BDSPAffaire suivie par :
Frédérique LIBERT
T : 03 86 28 81 31
Mail : frederique.libert@nievre.fr
Réf. : FL / 2023-107DDT 58
2, Rue des Pâtis
BP 30069

58020 NEVERS CedexObjet : PC 058 122 23 A0001
Cadastre : Parcelles B925 – 946 - 950
Réf : Votre courrier du 30 Mars 2023

Commune de GARCHY

RD 1

Madame,

En réponse à votre courrier cité en référence, je vous informe que l'accès au terrain se fera par l'accès déjà existant (parcelle B925). Aucun nouvel accès direct à ce site depuis la RD1 ne sera autorisé.

Également il faudra prévoir un état des lieux (constat contradictoire avec les services de l'UTIR de Cosne) des routes Départementales utilisées comme itinéraires d'approvisionnement du chantier.

Pour l'accès à ce terrain, le pétitionnaire devra faire au préalable une demande de permission de voirie auprès de notre service. Il conviendra de vérifier l'état de la buse existante et prévoir son nettoyage pour le rétablissement de l'écoulement des eaux si nécessaire. Des têtes de sécurité de part et d'autre de la buse devront être installées.

Veillez agréer, Madame, l'expression de mes hommages respectueux.

A. CORDEIRO**P/Le Directeur de l'Unité Territoriale,**